

Médecins



© 2014 Les Echos Publishing

La Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) vient de faire connaître le montant de la prime moyenne octroyée aux médecins libéraux au titre de la rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP) pour l'année 2013. Cette prime moyenne s'élève à 5 774 euros, quelle que soit la taille de la patientèle.

Cette moyenne chute à 5 480 euros si l'on inclut l'ensemble des omnipraticiens concernés, voire à 4 003 euros si l'on prend en compte les 85 200 praticiens toutes spécialités confondues qui ont touché une prime à la performance.

Les médecins spécialistes, concernés généralement uniquement par le volet « organisation du cabinet », ont, quant à eux, perçu une prime moyenne de 1 082 euros.

Selon l'assurance-maladie, les objectifs de santé publique ont été atteints à 59,7 % en 2013, soit 9 points de plus que l'année précédente. Cette dynamique s'observe plus particulièrement pour l'organisation du cabinet (+ 12 points), les prescriptions (+ 8,2) et le suivi des maladies chroniques (+ 6,6).

© 2014 Les Echos Publishing